

Psychologue

Codification R.N.M.S.A. (*Répertoire National des Métiers de la Santé et de l'Autonomie*)

Intitulé du métier	Code Métier
PSYCHOLOGUE	10P10
Famille	Sous-famille
SOCIAL, EDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL	PSYCHOLOGIE

1 – Présentation de l'établissement :

Établissement Public de Santé Mentale, le **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** constitue un **acteur majeur du soin psychiatrique en Auvergne-Rhône-Alpes** en desservant plus de **800 000 habitants** sur les deux tiers Sud-Isère. En effet, une des particularités de cet établissement est d'avoir son site principal sur la commune de Saint-Egrève tout en comptant plus de **70 lieux de soins** répartis sur l'ensemble du territoire. Organisé en six pôles cliniques de psychiatrie générale et de spécialités, adulte et enfant, le CHAI est un **établissement dynamique**, en perpétuelle évolution, afin d'offrir à ses patients **une prise en charge de qualité**.

Le CHAI fait partie du **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes Dauphiné** dont l'établissement support est le CHU Grenoble Alpes et qui regroupe neuf établissements publics de santé (CHU Grenoble Alpes, CH de Voiron, La Mure, Rives, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont, Tullins, Uriage et CHAI).

Le GHT a défini un **projet médical partagé qui ambitionne une amélioration concrète de la prise en charge des patients au sein de parcours de soins coordonnés**. Il revient au CHAI d'animer le pilotage de la filière psychiatrique. Au-delà du GHT, le CHAI a tissé de nombreux liens avec des structures sociales et médico-sociales, des associations ainsi que des collectivités territoriales.

2 – Définition du poste :

Le Psychologue conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personne.

3 – Environnement du poste :

Lieu principal d'affectation : CMP de la Côte Saint André

Pôle / U.F. de rattachement : Pôle Voironnais

Liens hiérarchiques :

- la directrice, Madame Véronique BOURRACHOT

- par délégation : le chef de pôle, Docteur Clotilde PASQUIER

Caractéristique du poste : à 50%

Diplôme requis : Licence de Psychologie et Master 2 ou DESS en Psychologie clinique, psychopathologie....

4 – Description du poste :

ACTIVITES PRINCIPALES (*liste non exhaustive*)

- Pratique d'entretiens individuels ou collectifs.
- Elaboration du diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient.
- Bilans psychologiques (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution).
- Psychothérapies individuelles et de groupe.
- Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles.
- Collaboration avec les membres de l'équipe pluri-professionnelle et soutien
- Participation aux temps de concertation institutionnels
- Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui.
- Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires.
- Saisie de l'activité et tenue du dossier dans le logiciel de l'institution

QUALITES METIER ATTENDUES*(Aptitudes, qualités et comportement professionnel)*

- Respect du secret professionnel, des règles professionnelles, et de la réglementation liée au service public hospitalier (droits et devoirs).
- Inscription dans un processus d'analyse et de réflexion.
- Sens des responsabilités, rigueur de travail.
- Mobilité dans le service ou le Pôle pour assurer une continuité des soins.
- Etre en capacité d'instaurer des relations professionnelles avec les équipes pluriprofessionnelles
- Inscription dans un processus de formation continue en lien avec les attentes institutionnelles et le secteur d'activité.

QUALITES SPECIFIQUES POUR LE POSTE**Connaissances :**

- Générales : Approche médico-légale.
- Opérationnelles : Psycho-sociologie des organisations.
- Approfondies : Communication / relations interpersonnelles, Éthique et déontologie professionnelles, Ethnopsychologie, Méthodologie de recherche en psychologie, Psychosomatique.
- D'expert : Bilan psychologique, Psychologie clinique et psychopathologie, Psychologie des âges de la vie, Psychologie générale, Psychothérapies.

Savoir-faire :

- Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence.
- Définir et mettre en œuvre les activités thérapeutiques adaptées au patient.
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel.
- Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs
- Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement).
- Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétences.
- Transmissions orales et écrites à l'équipe

Savoir-être :

- Capacité d'écoute et de restitution.
- Mise à jour régulière de ses connaissances.
- Esprit d'initiative et d'ouverture.
- Sens clinique du fonctionnement psychique.
- Ethique professionnelle et respect du code de déontologie des psychologues.
- Conscience professionnelle et respect des impératifs de confidentialité et d'anonymat.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires de travail du poste	
Astreintes : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Périodicité de l'astreinte : Néant	
Relationnel dans le poste de travail	
<input type="checkbox"/> Travail seul <input type="checkbox"/> Travail en équipe <input type="checkbox"/> Travail au contact du public <input type="checkbox"/> AUTRE :	
<ul style="list-style-type: none"> • Poste en lien fonctionnel avec l'ensemble des acteurs hospitaliers 	
Déplacements liés au poste de travail	Véhicule lié au poste de travail
<input type="checkbox"/> Agglomération <input type="checkbox"/> D'un site à l'autre	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Type de véhicule utilisé	

<input type="checkbox"/> Autres (préciser)	<input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> Scooter <input type="checkbox"/> Engins <input type="checkbox"/>
Permis pour le poste de travail	Fourgon
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED	<input type="checkbox"/> Autres (préciser)

Le Psychologue Hospitalier est susceptible d’être exposé aux risques suivants :

- Risques Psycho-sociaux
- Situation potentielle de travailleur isolé
- Charge cognitive et émotionnelle

Risques identifiés au sein du DUERP :

- Pour l’ensemble des professionnels

Les formations institutionnelles, sans constituer pour autant un équipement de protection, permettent la prévention des risques professionnels au quotidien.

L’ensemble des techniques (gestes et postures, prévention de l’épuisement, gestion du stress, etc.) enseignées lors de ces formations constitue en ce sens une bonne pratique institutionnelle exigée de l’ensemble de professionnels dès lors qu’ils sont formés.

De plus, il est rappelé qu’il appartient à chacun de veiller à la prévention de sa santé et de rappeler les consignes aux collègues lorsqu’une pratique non conforme est identifiée.

Lors des crises sanitaires (type COVID 19) un ensemble de moyens de protection spécifiques est mis à disposition des professionnels au fur et à mesure où les bonnes pratiques et règles d’hygiène et de protection sont communiquées à l’établissement par l’état, ses différents partenaires ou représentants, dans les limites des stocks disponibles au niveau national. Un accompagnement spécifique lié aux RPS inhérents à une crise sanitaire et à des contextes spécifiques de type confinement - déconfinement peut être mis en œuvre par l’établissement.

Surveillance médicale											
Spécificités du suivi médical liées aux caractéristiques du poste (à compléter avec le médecin de travail de la collectivité)											
Surveillance médicale renforcée				<input type="checkbox"/>	Oui			<input checked="" type="checkbox"/>	Non		
Vaccinations obligatoires : Néant											
Vaccinations recommandées : Néant											
PROTECTION INDIVIDUELLE MISE A DISPOSITION											
DESIGNATION		Qté	Précisions	DESIGNATION		Qté	Précisions				
	Rehausseur d'écran		Ecran à hauteur réglable		Filtre écran		Filtre intégré				
	Fauteuil ergonomique				Repose pieds						
	Repose poignets				Autre						

**FORMATIONS PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITE AU POSTE DE TRAVAIL
(intégration / autonomisation)**

Formation(s) obligatoire (s) au poste de travail

<input type="checkbox"/> Journée d'intégration	<input type="checkbox"/> Formation à la manipulation des logiciels métiers R.H.	<input type="checkbox"/> Conduite de projet
<input type="checkbox"/> Veille réglementaire	<input type="checkbox"/> Gestion statutaire	<input type="checkbox"/> Formation à l'utilisation du Répertoire National des Métiers
<input type="checkbox"/> Formation à la GPMC		

*** Texte de référence :**

TITRE I – Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)

TITRE IV – Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – version consolidée au 19 décembre 2012

- Remarques :

* Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement, sans qu'une version corrective papier ne soit obligatoirement élaborée (le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire).

* L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, d'une résidence ou d'un bâtiment.

* En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.

* Pour des raisons de continuité de service, il peut également être demandé à l'agent, détenteur uniquement de son grade et non de son poste, de réaliser temporairement ses missions et activités métiers sur un autre site et au profit d'un autre pôle ou d'un autre service. Pour les mêmes raisons de continuité de service, et en fonction de son site d'affectation principale, l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, ...).

* En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue

* La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences disponible auprès de la cellule Qualité et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

Fiche de poste remise à :

Le :

Signature de l'agent :